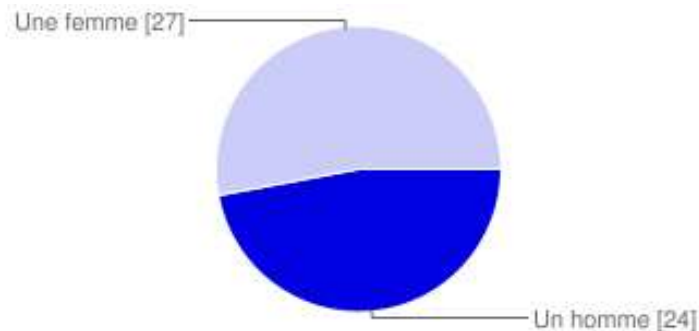


Enquête sur les journalistes pigistes en Midi-Pyrénées par l'AJT-MP

Une enquête menée en ligne en
décembre 2011 et janvier 2012.

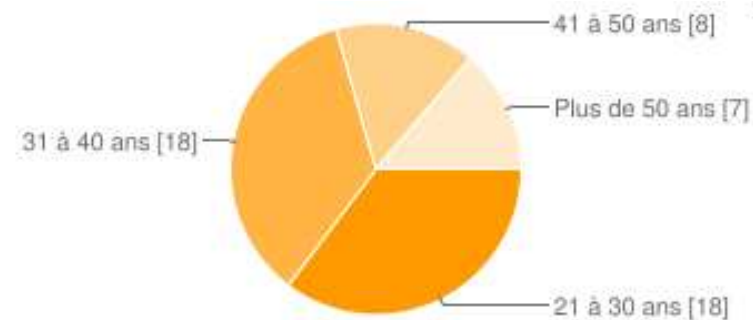
Qui a répondu à notre questionnaire ?

51 journalistes pigistes



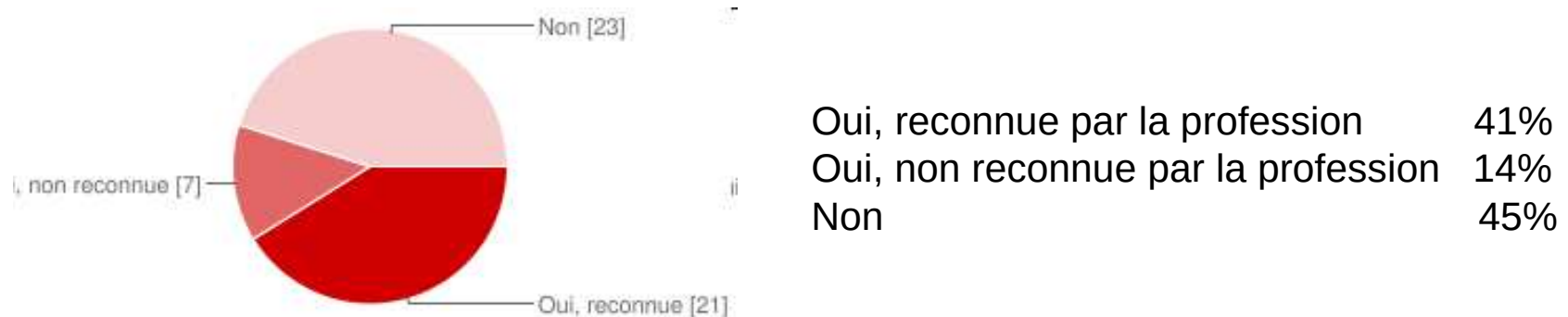
Sexe
homme : 47%
femme : 53%

Âge	
21 à 30 ans	35%
31 à 40 ans	35%
41 à 50 ans	16%
Plus de 50 ans	14%



Quelle formation pour les journalistes pigistes?

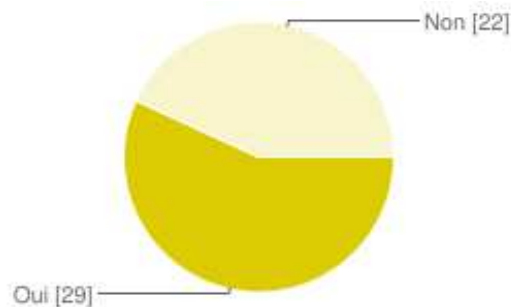
Avez-vous fait une école de journalisme ?



Une large majorité des journalistes pigistes de Midi-Pyrénées (59%) n'a pas fait d'école de journalisme reconnue par la profession.

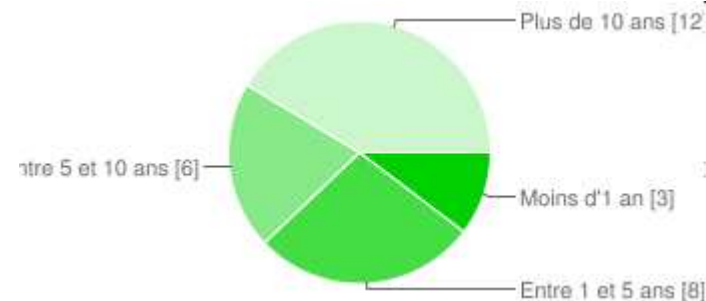
Les pigistes et la carte de presse

Possèdent-ils la carte de presse ?



Oui 57%
Non 43%

Si oui, depuis combien de temps ?



Moins d'1 an	10%
Entre 1 et 5 ans	28%
Entre 5 et 10 ans	21%
Plus de 10 ans	41%

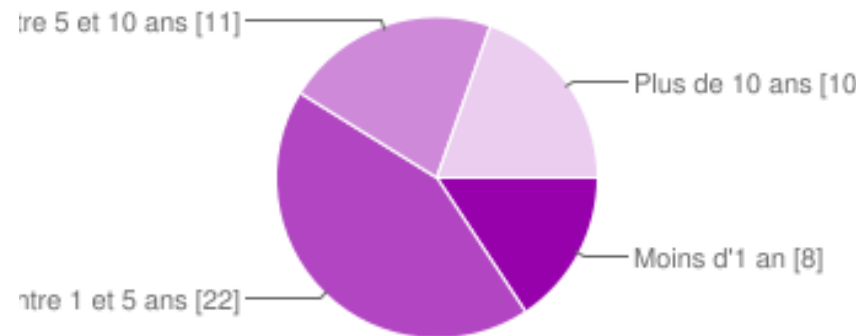
Alors que les entreprises de presse n'ont pas le droit d'employer plus de trois mois un journaliste pigiste sans carte de presse, 43% des personnes interrogées ne la possèdent pas. Et pas seulement des jeunes journalistes qui travaillent depuis moins d'un an...

N.B. : Au niveau national, la Commission de la Carte note une baisse des renouvellements (1089 cartes de moins entre 2009 et 2011). Il y a 6703 journalistes pigistes encartés sur 36815 (18%). Mais les pigistes représentent 62% des premières demandes de carte (1135 sur 1854).

Pigiste : une situation qui dure

Depuis quand travaillez-vous comme journaliste pigiste ?

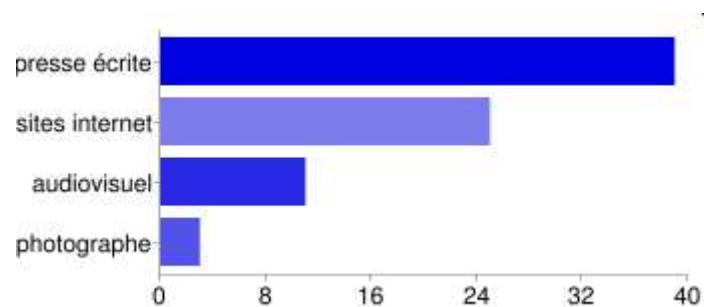
Moins d'1 an	16%
Entre 1 et 5 ans	43%
Entre 5 et 10 ans	22%
Plus de 10 ans	20%



La pige est un moyen pour les jeunes journalistes de commencer dans la profession. Mais c'est aussi une pratique du métier qui peut s'installer dans la durée, de manière subie (en attendant une place permanente en rédaction) ou voulue (sans volonté de décrocher un poste fixe).

Où travaillent les journalistes pigistes de Midi-Pyrénées ?

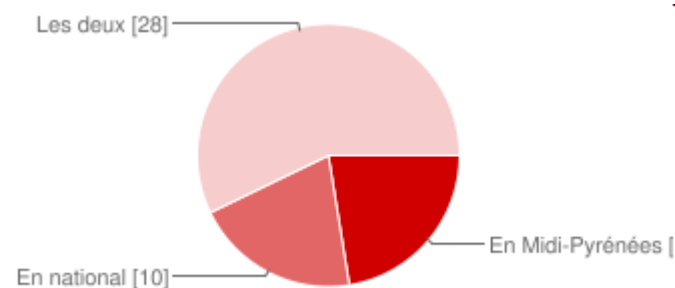
Pour quels types de média ?



Presse écrite 78%
Sites internet 51%
Audiovisuel 24%
Photographe 6%

Les utilisateurs peuvent cocher plusieurs cases, donc les pourcentages peuvent être supérieurs à 100 %.

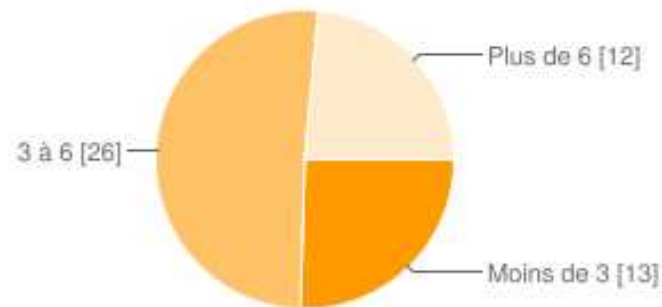
Où sont ces médias ?



En Midi-Pyrénées	25%
En national	20%
Les deux	55%

Une variété de collaborations pour une grande diversité de titres

Pour combien de médias différents
avez-vous travaillé ces 12 derniers mois ?



Moins de 3	25%
3 à 6	51%
Plus de 6	24%

Presse locale ou régionale : Urban Press (Lets'motiv, Spirit), Toulouse Mag, Objectif News, la Dépêche du Midi, les coursives d'Empalot, Friture Mag, Midi-Olympique

Quotidiens nationaux : 20minutes, Metro France, France Soir, Le Figaro, Libération, Le Monde, L'Humanité, Sud-Ouest, Le Parisien-Aujourd'hui en France

Hebdomadaires nationaux : Le Point, L'Express, Le Nouvel Observateur, Paris Match, Figaro Magazine, Le monde Magazine, VSD

Mensuels nationaux : Politis, Terra Eco, Ca m'intéresse, Challenges, Enjeux-Les Echos

Presse spécialisée : Micro Actuel, Comment ça marche, Exclusif Immo, Catch & Shoot, Presse Livre, Respect Magazine, Top Santé, L'âge de faire, Sciences & Avenir, Eco-techno

Presse professionnelle : ASH, Lien Social, L'infirmière Magazine, Secouriste Magazine, La revue de la sécurité sociale, Quotidien du Médecin, Air & Cosmos, Environnement Magazine, Ville Rail & Transports, AFP-Liaisons Sociales, MPS, Le Moci, Industrie & Technologies,

Presse jeunesse : Milan (Wapiti...), Le zine, Bayard (Okapi...)

Presse de collectivité : Midi Pyrénées Info, Le Journal des Entreprises, In Toulouse

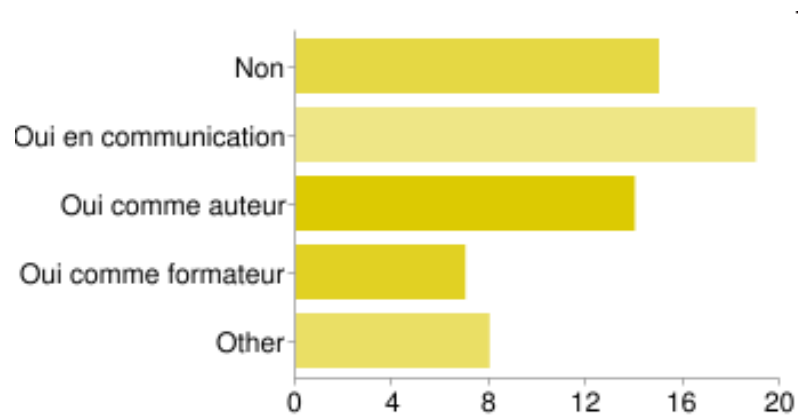
Télévisions, radios ou société de production : France 2, TLT, DreamWay Productions, RFI, Toulouse FM, Radio Muret, Radio Campus

Sites internet : Educpros, Pourseformer, Kwantik, Toulouse.fr, blogsisqa, 1jour1actu, Midenews.com, Toulemploi.fr, hr-infos.fr, mediasolidaire, touleco, planetlabor.com, Direct, Carredinfo

Presse étrangère : Guardian, You and Your Family, Exchanged, Pensions Age, European Pensions, French Paper

Et les activités hors presse ?

Avez-vous des activités hors presse ?



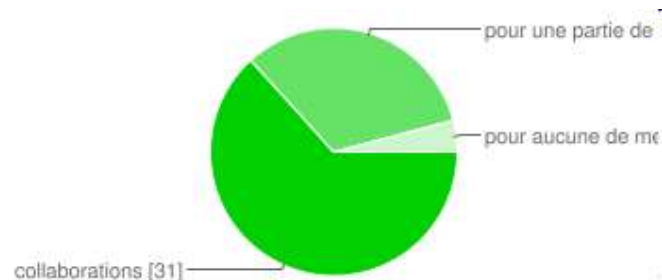
Non	29%
En communication	37%
Comme auteur	27%
Comme formateur	14%
Autres (traduction, conception, intérim...)	16%

Les utilisateurs peuvent cocher plusieurs cases, donc les pourcentages peuvent être supérieurs à 100 %.

Les pigistes sont-ils payés en salaire pour leurs collaborations presse ?

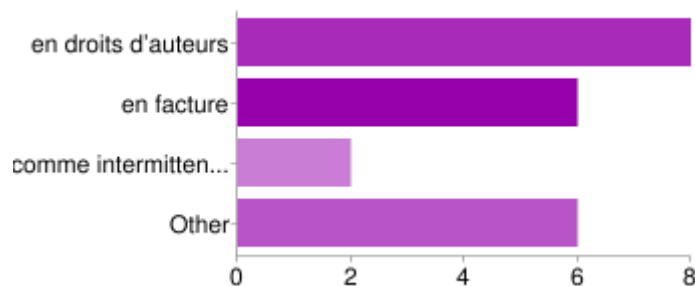
Etes-vous payé(e) en salaire pour vos collaborations presse ?

pour toutes mes collaborations	63%
pour une partie de mes collaborations	33%
pour aucune de mes collaborations	4%



La loi Cressard oblige les entreprises de presse à payer leurs journalistes en salaire, pourtant 37% des répondants ne le sont pas toujours...

Si vous n'êtes pas payé(e) en salaire pour vos activités presse, comment êtes-vous rémunéré(e) ?

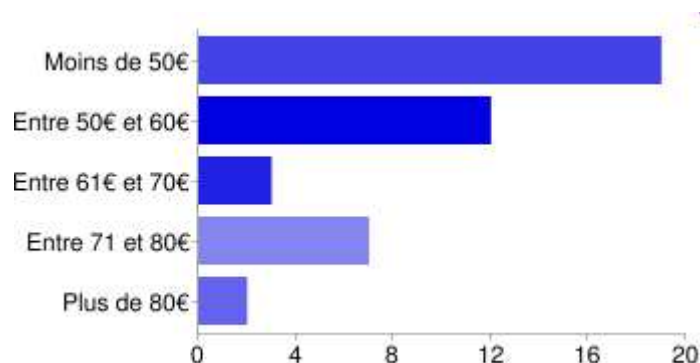


en droits d'auteurs	47%
en facture	32%
comme intermittent (dans l'audiovisuel)	11%
autre (CLP, auto-entrepreneur, frais...)	32%

Les utilisateurs peuvent cocher plusieurs cases, donc les pourcentages peuvent être supérieurs à 100 %.

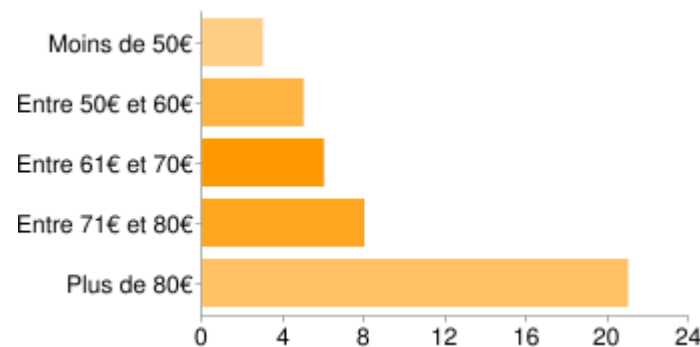
Quel tarif du feuillet en presse écrite ?

Quel est le tarif brut au feuillet le **plus bas** auquel vous êtes payé(e) ?



Moins de 50€	45%
Entre 50€ et 60€	27%
Entre 61€ et 70€	7%
Entre 71 et 80€	16%
Plus de 80€	5%
(44 personnes sur 51 ont répondu)	

Quel est le tarif brut au feuillet le **plus haut** auquel vous êtes payé(e) ?



Moins de 50€	7%
Entre 50€ et 60€	11%
Entre 61€ et 70€	16%
Entre 71€ et 80€	18%
Plus de 80€	48%
(44 personnes sur 51 ont répondu)	

28% seulement des pigistes sont rémunérés au minimum 60€ le feuillet. Mais la moitié a aussi des collaborations à plus de 80€.

Le SNJ préconise un tarif aligné sur le barème des quotidiens nationaux qui augmente au rythme des salaires des mensualisés : 64,62€/feuillet hors 13em et CP.

Quelle rémunération en audiovisuel ?

> Des tarifs de piges extrêmement variables :

- Le plus bas : 55 € brut par jour (radio)
- Le plus haut : 350 € brut par jour (photo)

> Des bases variables selon la complexité :

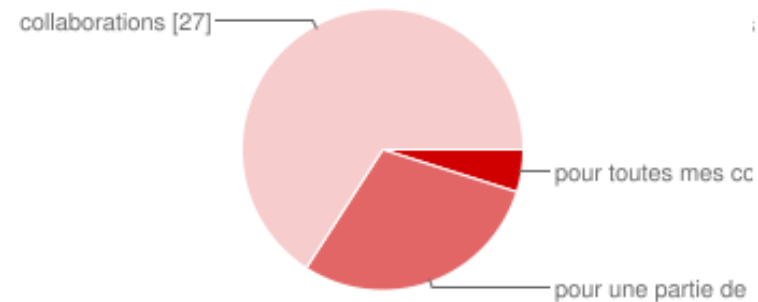
- 80 € pour une itw téléphonique,
- 100€ pour une itw live,
- 150 à 250 € pour un enrobé, etc.

Des tarifs de piges gelés...

Avez-vous connu une augmentation de votre tarif de pige depuis cinq ans ?

pour toutes mes collaborations	5%
pour une partie	33%
pour aucune	63%

(43 réponses sur 51 répondants)



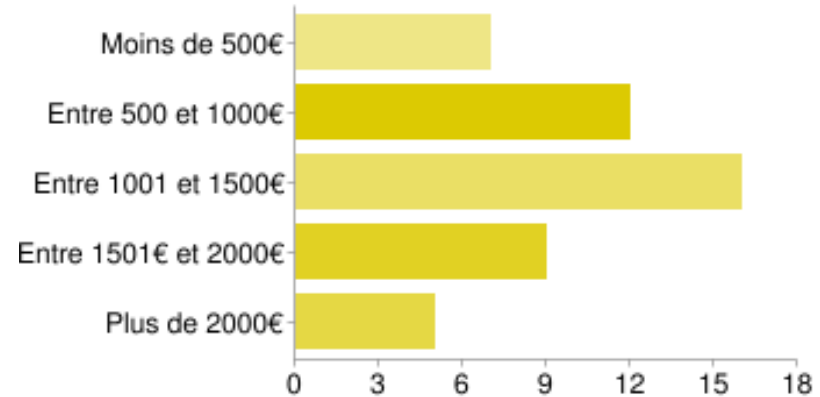
En cinq ans, les tarifs de piges n'ont pas bougé pour 63% des répondants, malgré la hausse du coût de la vie et des hausses de salaires pour les salariés en poste de la même entreprise !

Combien gagnent les pigistes ?

Quel est votre salaire moyen mensuel net (sur les 12 derniers mois) ?

Moins de 500€	14%
Entre 500 et 1000€	25%
Entre 1001 et 1500€	33%
Entre 1501€ et 2000€	18%
Plus de 2000€	10%

(49 réponses sur 51 répondants)



- 39% des journalistes pigistes ne dépassent pas 1000€ net par mois,
- un tiers gagne entre 1000 et 1500€
- 28% reçoivent plus de 1500€.

Une évolution des revenus contrastée selon l'âge

Comment a évolué votre situation financière depuis cinq ans
(ou depuis que vous travaillez pour les jeunes journalistes) ?

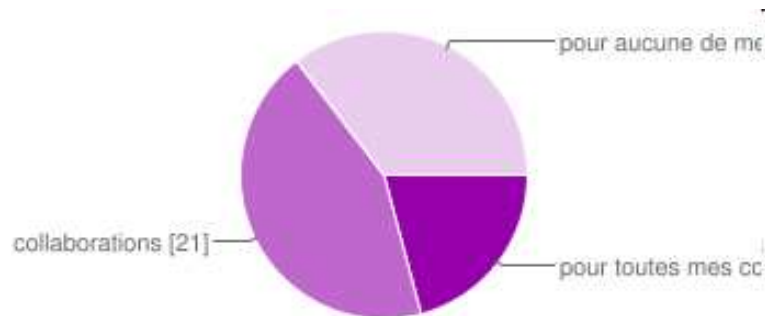
	Ensemble	21-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	Plus de 50 ans
Elle s'est améliorée	35%	100%	39%	12,5%	14%
Elle s'est dégradée	29%	0%	39%	50%	57%
Elle est restée stable	37%	0%	22%	37,5%	29%

➤ La situation financière des jeunes journalistes s'est (logiquement) améliorée au bout de quelques années dans la vie active,
en revanche, il est inquiétant de constater une dégradation pour :

- 39% des 31-40 ans,
- 50% des 41-50 ans,
- 57% des plus de 50 ans !

13^{ème} mois et congés : pas toujours payés...

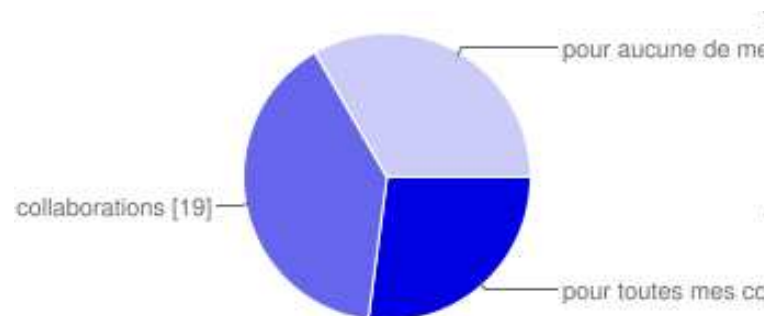
Touchez-vous un treizième mois ?



pour toutes mes collaborations	21%
pour une partie	44%
pour aucune	35%

(48 réponses)

Touchez-vous des congés payés ?



pour toutes mes collaborations	27%
pour une partie	40%
pour aucune	33%

(48 réponses)

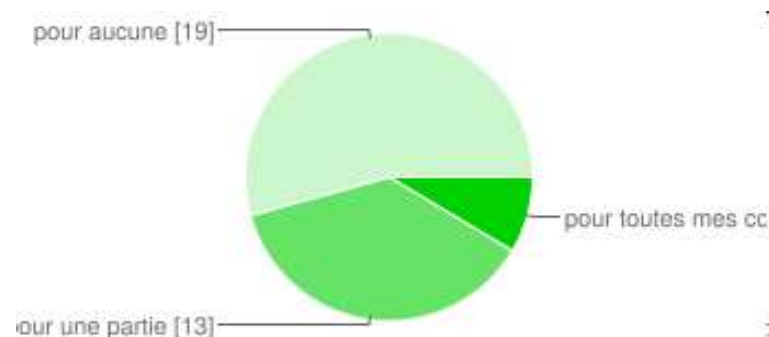
Plus d'un tiers des pigistes ne touche ni 13^{ème} mois, ni congés payés.
La convention collective des journalistes (art. 25 et 31) les prévoient pourtant.

Un pigiste sur deux ne touche jamais son ancienneté professionnelle !

Touchez-vous de l'ancienneté, si vous y avez droit (à partir de 5 ans) ?

pour toutes mes collaborations	9%
pour une partie	38%
pour aucune	53%

(34 réponses sur 51 répondants)



Notre convention collective prévoit pourtant :
+ 3% avec 5 ans d'exercice de la profession
+ 6% pour 10 ans
+ 9% pour 15 ans
+ 11% pour 20 ans
A laquelle s'ajoute l'ancienneté entreprise.

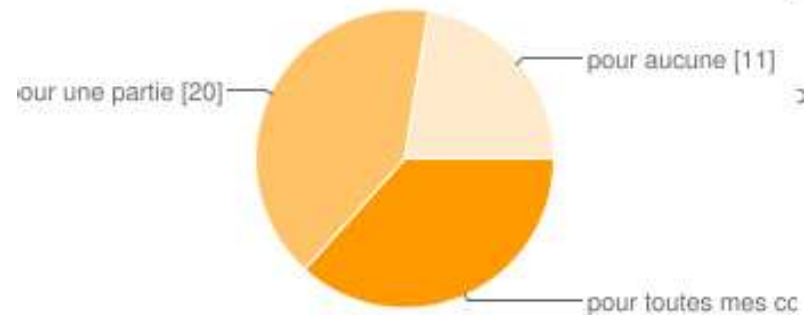
Et l'accord pigistes de nov. 2008 prévoit :
+ 5% pour 5 ans de détention effective de carte de presse
+ 10% pour 10 ans
+ 15% pour 15 ans
+ 20% pour 20 ans
Raison de plus pour la demander dès que possible !

Des frais professionnels pas toujours remboursés...

Etes-vous remboursé(e) pour vos frais professionnels (déplacements et repas en reportage, péage, téléphone, etc.) ?

pour toutes mes collaborations	37%
pour une partie	41%
pour aucune	22%

(49 réponses sur 51 répondants)

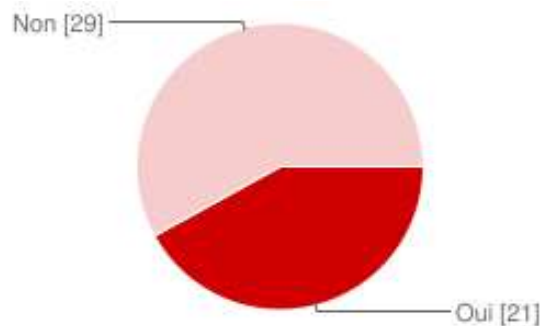


Se faire rembourser les frais qu'on a engagé pour son travail (téléphone, déplacements et repas en reportage, péage, etc.) : rien de plus normal en apparence !

Et pourtant seuls 38% de notre échantillon sont systématiquement remboursés.

Pige et chômage : une cohabitation pas facile

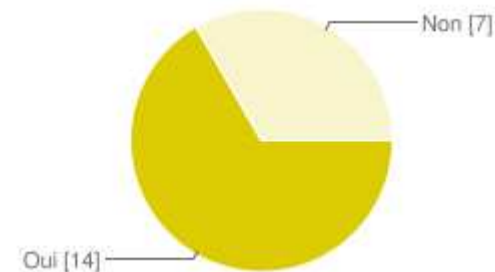
Touchez-vous des indemnités Assedic à la suite d'un licenciement, en complément de vos salaires ?



Oui	42%
Non	58%

(50 réponses sur 51 répondants)

Rencontrez-vous des problèmes de calcul de vos droits à cause de votre mode de rémunération à la pige ?



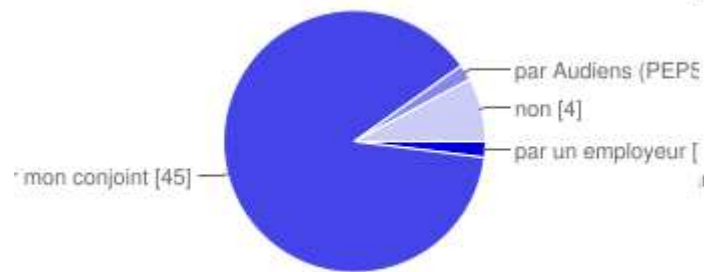
Oui	67%
Non	33%

(21 réponses)

- 42% des pigistes touchent des indemnités Assedic.
- 67% des pigistes touchant des Assedic rencontrent des difficultés avec Pôle Emploi ! Un chiffre sans appel.

Les pigistes ne bénéficient pas des « avantages » des permanents

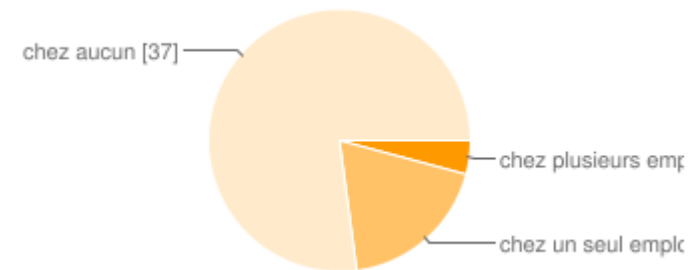
Bénéficiez-vous d'une mutuelle ?



par un des mes employeurs	2%
par mes propres moyens (ou conjoint)	88%
par le biais d'Audiens (PEPS)	2%
Non	8%

Une seule personne bénéficie d'une mutuelle via son employeur !

Bénéficiez-vous des prestations du comité d'entreprise ?



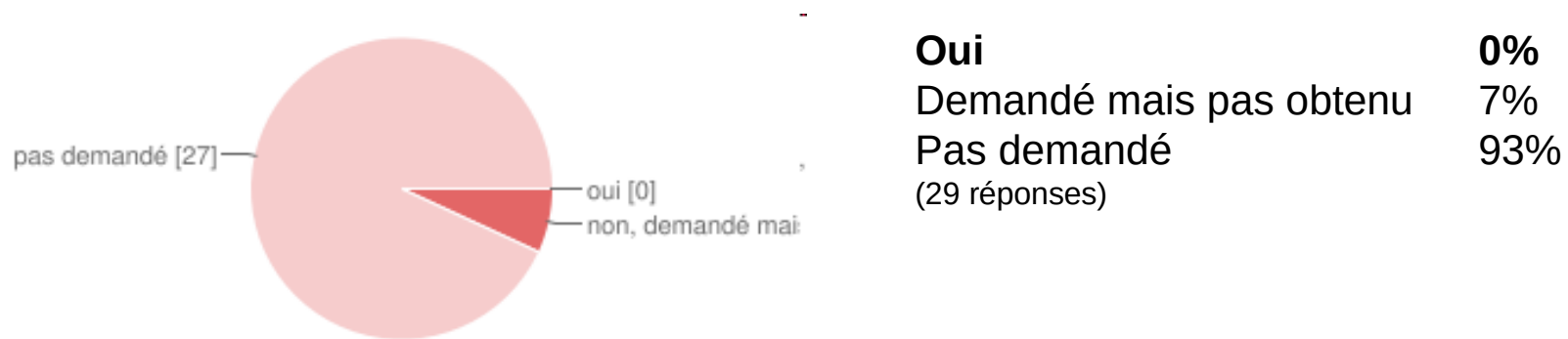
chez plusieurs employeurs	4%
chez un seul employeur	22%
chez aucun	74%

(50 réponses sur 51 répondants)

La masse salariale des pigistes sert au calcul de l'argent donné au CE.
Et pourtant, 3 pigistes sur 4 n'en bénéficient jamais.

Maladie ou maternité : où est le complément de salaire ?

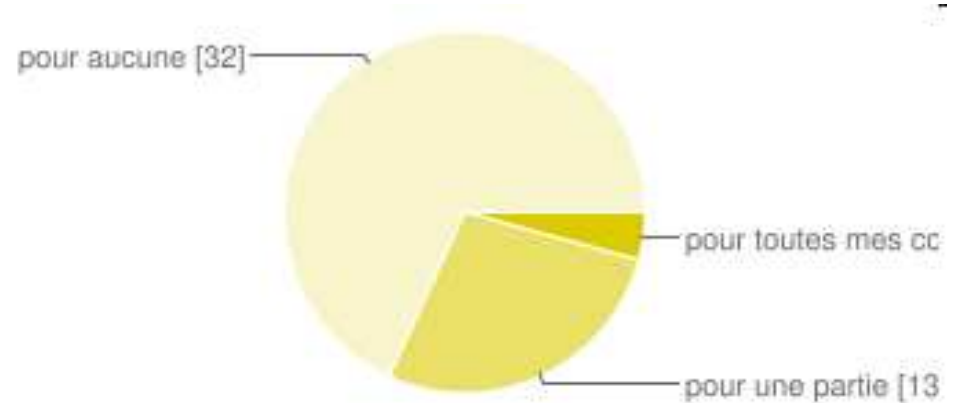
Si vous avez connu un cas de maladie ou de maternité, avez-vous bénéficié du versement du complément de salaire prévu par la Convention collective des journalistes ?



Les journalistes pigistes ont droit au maintien de leur salaire en cas de maladie ou de maternité, leurs employeurs complétant leur indemnités journalières. Dans les faits, **aucun pigiste n'en a jamais bénéficié.**

Peu de droits d'auteurs pour republication sur internet

Touchez-vous des droits d'auteur pour la re-publication de vos articles sur internet (le cas échéant) ?

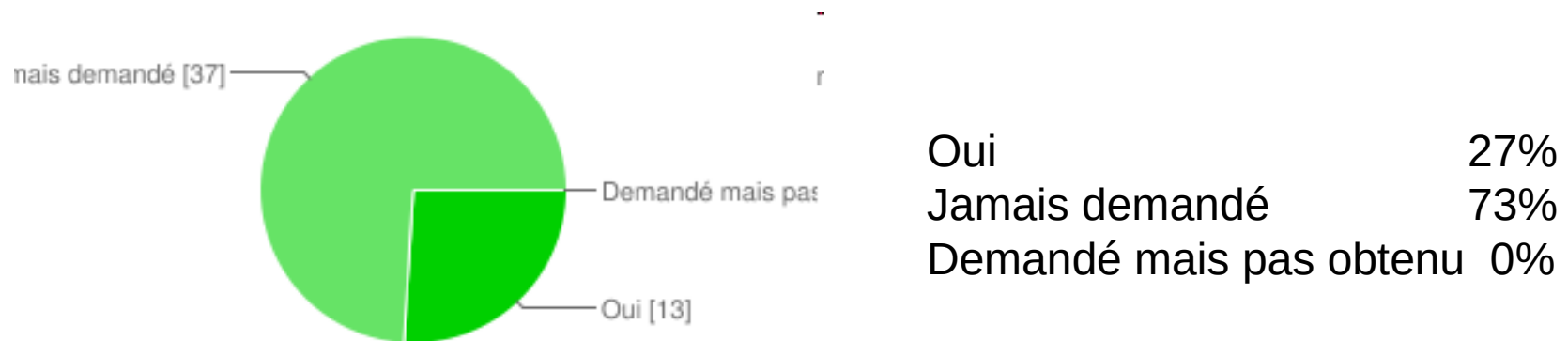


pour toutes mes collaborations	4%
pour une partie	28%
pour aucune	68%

(47 réponses sur 51 répondants)

Les pigistes se forment peu

Avez-vous déjà fait une formation (DIF ou CIF) via Mediafor (presse écrite et internet jusqu'à 2011) ou l'Afdas (audiovisuel) ?



Un quart seulement des journalistes pigistes a profité de ses droits à la formation continue.

Les 41-50 ans se forment le plus (37%) contre 19% pour les 21-30 ans, 22% pour les 31-40 ans et 28,5% pour les plus de 50 ans.

Peu revendicatifs ?

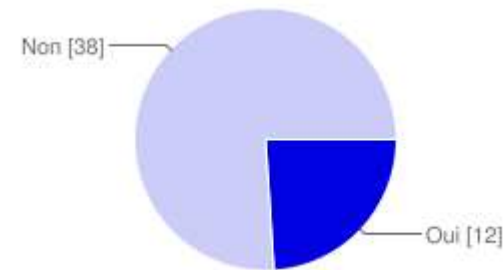
Peu organisés les pigistes ?

Etes-vous intervenu(e) auprès d'un ou plusieurs de vos employeurs ?

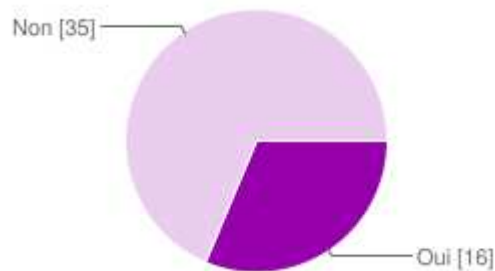
Non	54%
Pour faire respecter mes droits	32%
Pour demander une augmentation	20%
Autre (CE, rémunération republication)	4%

(Les utilisateurs peuvent cocher plusieurs cases, donc les pourcentages peuvent être supérieurs à 100 %.)

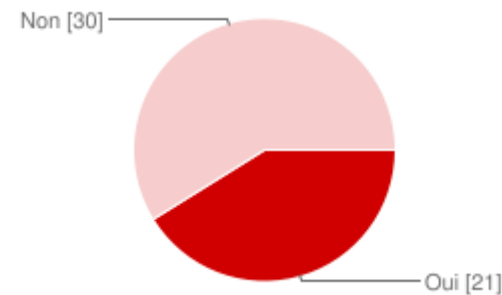
Etes-vous syndiqué(e) ?



Avez-vous déjà voté aux élections professionnelles (CE, DP) ?



Faites-vous partie d'un réseau de pigistes (liste piges, Profession : pigiste, etc.)



Conclusion

Il y a beaucoup à faire pour que les droits des journalistes pigistes de Midi-Pyrénées soient respectés !